



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2013/047

Genève, le 23 octobre 2013

CONCERNE:

Réserves

1. Le gouvernement dépositaire (le Gouvernement suisse) a informé le Secrétariat que le 9 octobre 2013, le Canada avait retiré ses réserves au sujet des amendements aux Annexes I et II adoptés par la Conférence des Parties lors de sa 15^e session (CoP15, Doha, 2010), ce pays ayant conclu ses procédures légales nationales nécessaires à l'entrée en vigueur de ces amendements.
2. Le gouvernement dépositaire communiquera officiellement par notification ces informations aux États contractants de la Convention.
3. La nouvelle version des "Réserves formulées par les Parties" est annexé à cette Notification et est disponible sur le site web de la CITES sous la rubrique "[Documents / Réserves](#)".
4. La présente notification remplace la Notification aux Parties n° 2013/046 du 16 octobre 2013.